



PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

du **vendredi 16 octobre 2020** à 9 h.30 et à 14 h.30

Salle des séances plénières pour les présidents de groupe, les intervenants dans les débats et les auteurs des questions d'actualité
Rue du Lombard 69

En visioconférence (*) pour les autres députés qui n'interviennent pas dans les débats et ne posent pas de questions d'actualité

***Votes à distance pour l'ensemble des députés.
Connexion obligatoire au système de vote entre 10 h.00 et 14 h.00.
Pendant cette période, un vote test (vote n° 0) sera accessible en permanence et vous permettra de vous assurer du bon fonctionnement du système (**)***

1. PRISES EN CONSIDÉRATION

- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de Mmes Aurélie CZEKALSKI, Viviane TEITELBAUM, MM. David WEYTSMAN et Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN) concernant la végétalisation des bâtiments du parc immobilier régional bruxellois (n° A-190/1 – 2019/2020).
- PROPOSITION DE RÉOLUTION (de Mme Françoise DE SMEDT, M. Youssef HANDICHI, Mme Stéphanie KOPLOWICZ, MM. Jan BUSSELEN, Petya OBOLENSKY, Luc VANCAUWENBERGE, Francis DAGRIN, Mmes Caroline DE BOCK, Elisa GROPPI et Leïla LAHSSAINI) pour le soutien à la mise en place d'une taxe corona sur les multimillionnaires au niveau fédéral (n° A-201/1 – 2019/2020).

(*) **L'identifiant et le mot de passe de la réunion seront transmis à tous les parlementaires, qui seuls auront accès à la séance.**

(**) **Pour rappel : le lien pour les votes vous sera envoyé le matin de la séance par courriel à l'adresse que vous avez communiquée au service informatique. Pour tout problème, veuillez contacter le service informatique par téléphone : 0497/59.96.38 ou 0490/52.32.54 ou 0490/49.42.59.**

- PROPOSITION DE RÉSOLUTION (de Mme Françoise DE SMEDT, M. Youssef HANDICHI, Mme Stéphanie KOPLOWICZ, MM. Jan BUSSELEN, Petya OBOLENSKY, Luc VANCAUWENBERGE, Francis DAGRIN, Mmes Caroline DE BOCK, Elisa GROPPi et Leïla LAHSSAINI) relative à une actualisation de la structure de la propriété à Bruxelles (n° A-203/1 – 2019/2020).
- PROPOSITION DE RÉSOLUTION (de Mme Françoise DE SMEDT, M. Youssef HANDICHI, Mme Stéphanie KOPLOWICZ, MM. Jan BUSSELEN, Petya OBOLENSKY, Luc VANCAUWENBERGE, Francis DAGRIN, Mme Caroline DE BOCK, M. Jean-Pierre KERCKHOFS et Mme Leïla LAHSSAINI) demandant une étude sur le manque à gagner pour la Région dû à l'évitement des droits d'enregistrement par les sociétés immobilières (n° A-204/1 – 2019/2020).

2. PROJETS D'ORDONNANCE

- PROJET D'ORDONNANCE portant application des exceptions prévues à l'article 23 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (n°s A-193/1 et 2 – 2019/2020).
 - RAPPORTEUR : M. Emmanuel DE BOCK
 - DISCUSSION.
- PROJET D'ORDONNANCE modifiant l'ordonnance du 26 juillet 2013 transposant la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE et modifiant le Code bruxellois de procédure fiscale (n°s A-194/1 et 2 – 2019/2020).
 - RAPPORTEUR : M. Emmanuel DE BOCK
 - DISCUSSION.
- PROJET D'ORDONNANCE portant des mesures relatives à la taxe sur les établissements d'hébergement touristique prises en raison de la crise sanitaire du COVID-19 (n°s A-216/1 et 2 – 2019/2020).
 - RAPPORTEUSE : Mme Nadia EL YOUSFI
 - DISCUSSION.

3. AVIS (application de l'article 33 de la loi du 21 juin 2002)

- Modifications budgétaires n°s 1 et 2 de l'exercice 2020 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

Budget de l'exercice 2021 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

Budget de l'exercice 2021 de l'Etablissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

(n° A-226/1 – 2020/2021).

- RAPPORTEUR : M. Marc-Jean GHYSSELS
- DISCUSSION CONJOINTE.

4. QUESTIONS ORALES (LIEN : [PRB](#))

5. QUESTIONS D'ACTUALITÉ (*)**

6. VOTES NOMINATIFS (**)**

- sur les projets d'ordonnance terminés.
- sur l'avis sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2020 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (article 33 de la loi du 21 juin 2002).
- sur l'avis sur la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2020 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (article 33 de la loi du 21 juin 2002).
- sur l'avis sur le budget de l'exercice 2021 de l'Etablissement francophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (article 33 de la loi du 21 juin 2002).
- sur l'avis sur le budget de l'exercice 2021 de l'Etablissement néerlandophone chargé de la gestion des intérêts matériels et financiers de la communauté philosophique non confessionnelle et des services d'assistance morale reconnus de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale (article 33 de la loi du 21 juin 2002).

Bruxelles, le 7 octobre 2020

(***) à 14 h.30

(****) à partir de 16 h.00 (votes à distance)